



Nouvelles communales

Extrait des décisions du Conseil communal du 30 avril 2026

Comptes 2025 - Validation

Monsieur Gaëtan Brigante de Nofival a présenté son rapport.

Le Conseil valide les comptes 2025 de fonctionnement et d'investissements.

Mandat Geo2Rives pour mise à jour permanente de la mensuration officielle

Le Conseil décide de renouveler le mandat de la commune à Geo2Rives pour la mise à jour permanente de la mensuration officielle.

Constructions

Le Conseil communal décide des autorisations suivantes :

- Projet de construction d'une maison d'habitation
- Projet de modification du terrain devant un chalet existant avec déblai et remblai

Adjudication – La Tzoumaz Bus navette – Prestations de service

Le Conseil décide d'adjuger le marché à l'entreprise Buchard Voyages SA pour un montant de CHF 1'556'910.25 TTC, pour une durée contractuelle de cinq ans, à condition que l'Assemblée primaire valide le nouveau règlement des taxes de séjour et d'hébergement le 9 juin prochain.

80^{ème} anniversaire du FC Riddes

Le Conseil valide le concept de sécurité du 80e anniversaire du FC Riddes et autorise cette manifestation.

UTMB 24 au 30 août - Autorisation passage

Le Conseil décide d'autoriser le passage de la Petite Trotte à Léon sur territoire riddan le 24 août 2026.

Adjudication – La Tzoumaz – Ancienne RC87 – Pose de glissières de sécurité

Le Conseil décide d'adjuger cette offre de gré à gré pour la fourniture de glissières de sécurité bois métal et la mise en place sur la rue des Chablotays (ancienne RC87) sur les différents murs des étapes de 2026 et 2027 pour un montant de CHF 46'766.20 TTC à l'entreprise Seroc Equipements routiers SA.

Adjudication : Programme 2026 – Passages de caméra

Dans le cadre de l'étude du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), un des objectifs principaux, c'est l'auscultation des conduites d'égouts et l'intégration de ces données dans le SIT communal (Système d'informations du territoire).

Le Conseil décide d'adjuger de gré à gré les prestations 2026 des passages de caméra pour un montant de CHF 35'877.50 à l'entreprise TV-Vidéo Canal SA à Sion.